

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER
Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures, le Conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le douze janvier par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Françoise RAOULT, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Sébastien KUDLYK

Absents excusés : Martine RECEVEUR (pouvoir donné à Hélène RUMEUR), Sébastien GERARD (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Youcef TERZI, Gaël LANOE, Corentin DERRIEN.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 21 Votants : 23 Quorum : 14
Françoise GALLOU a été élue secrétaire de séance.

- Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2022 à l'approbation de l'assemblée. M. Stéphane LOZDOWSKI ne l'approuve pas, considérant que l'intégralité des remarques qu'il avait émises sur le procès-verbal du 16 novembre, n'ont pas été prises en compte.

- Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2022 a été adopté par 22 voix pour et 1 voix contre.

ORDRE DU JOUR :

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU PACTE FINISTERE 2030 - CD 29, CODE CM230101

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la poursuite des modalités de subventions aux collectivités, définies par le Conseil Départemental du Finistère, dans le cadre du Pacte Finistère 2030. Ce dispositif comprend quatre volets.

- Volet 1 : petits projets communaux réalisés dans l'année
- Volet 2 : projets structurants d'intérêt communautaire
- Volet 3 : Projets d'intérêt départemental et régional
- Volet 4 : ingénierie au service des territoires.

Elle rappelle qu'en 2022, la commune avait bénéficié d'une subvention pour la création de la maison France Services, d'un montant de 44 000 €.

Les fiches projets figurant dans le volet 1 étaient à adresser au Conseil Départemental pour le 31 décembre 2022 concernant des projets communaux devant être réalisés dans l'année, avec toutefois la possibilité de dépôt des dossiers jusqu'au 31 mars. Mme le Maire propose donc de solliciter une subvention pour des travaux de voirie pour un montant de 100 000 €.

M. Yvon POULIQUEN, adjoint en charge de la voirie, précise que les dépenses pourront être fléchées soit vers la voirie communale, soit vers les travaux d'aménagement de la rue Lividic, dont l'estimation sera connue début février.

Il présente le plan de financement prévisionnel pour ce projet, celui-ci pouvant être révisé selon l'attribution de subvention, mais aussi en fonction de la construction budgétaire qui sera impactée par les hausses du coût de l'énergie. Mme le Maire souligne que la prudence est donc de présenter un dossier sur des travaux déjà lancés, et non sur des projets supplémentaires.

Travaux sur voirie communale

<u>DEPENSES</u>	<u>€ HT</u>	<u>RECETTES</u>	<u>Taux</u>	<u>€ HT</u>
Travaux sur voirie communale	100 000,00 €	CD 29	40 %	40 000,00 €
		Autofinancement	60 %	60 000,00 €
HT	100 000,00 €	HT	100 %	100 000,00 €

Mme Gaëlle ZANEGUY, conseillère départementale, ajoute que sur les 10 communes du canton de Morlaix, 9 sont autorisées à déposer un dossier au titre du volet 1, la ville de Morlaix ayant une population supérieure à 10 000 habitants n'est pas concernée par ce dispositif. Elle indique que l'enveloppe 2023 sera identique à celle de 2022, et que les communes ont prévu de déposer de 1 à 2 projets.

Dans la répartition de l'enveloppe, le souhait sera d'en faire bénéficier toutes les communes. Elle mentionne la solidarité des élus du canton pour cette répartition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le projet ainsi présenté, approuve le plan de financement prévisionnel et autorise Mme le Maire à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du volet 1 du Pacte Finistère 2030 suivant le plan de financement ci-dessus.

OBJET : TRAVAUX SUR COUVERTURES DE L'ÉGLISE : POINT D'ETAPE, CODE CM2301

Après avoir rappelé que la commune a acté des travaux sur l'église, édifice classé, Mme le Maire donne la parole à Mme Carolyn ENGEL-GAUTIER, adjointe au Maire en charge du dossier.

Mme ENGEL-GAUTIER rappelle l'étude de faisabilité de l'église faite en 2019 où ont été constatés des problèmes structurels sur les couvertures et à moyen terme sur le petit clocher. Les services de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ont préconisé de traiter en priorité les travaux sur les couvertures et de mener, dans une deuxième phase, des travaux sur la Tour Ouest.

La restauration en tranche ferme des couvertures du chevet et des croupes des croisillons, compris les pots à feu sommitaux en plomb et les faitages des bras de transept, avec reprise des maçonneries d'appui, a fait l'objet d'une consultation des entreprises. A cette tranche ferme, la DRAC a souhaité introduire dans le dossier de consultation des entreprises, les couvertures des versants est et ouest des bras de transept.

A partir d'un diaporama, Mme ENGEL-GAUTIER présente l'état existant de la bâtisse (photos et graphiques) ainsi que la proposition de travaux. Elle indique que trois lots figurent dans la consultation : maçonnerie, charpente, couverture.

Des offres sont parvenues en mairie et sont actuellement en cours d'analyse et de négociations. Afin de donner un élément d'ordre de grandeur de ces marchés, Mme ENGEL-GAUTIER indique que la pose d'échafaudages et d'un parapluie représente environ 100 000 €.

Mme le Maire explique que l'édifice classé permet à la collectivité d'obtenir des subventions pour ces travaux : DRAC 40 %, Région : plafond de 60 000 €, CD 29 (au titre du volet 2 en soutien au patrimoine classé et en lien avec la démarche de classement au patrimoine de l'Unesco des enclos paroissiaux) plafond de 75 000 € sur 3 ans. Elle rappelle également que la commune a souscrit un emprunt de 1 200 000 € à un taux de 1,29 %, dont une partie financera le reste à charge du coût de ces travaux.

L'ensemble des travaux représente une enveloppe globale de 600 000 € HT, avec 75 % de subventions. Dossier à suivre

OBJET : MEDIATHEQUE : AVANCEMENT DU PROJET, CODE CM2301

Après avoir rappelé que la commune a acté ce projet de médiathèque sur le site se trouvant près de la maison LE BRAS, Mme le Maire donne la parole à Mme Emilie MESSAGER adjointe au Maire en charge du dossier.

Mme MESSAGER rappelle les différentes étapes de cette opération :

- Etude de faisabilité menée par la SAFI
- Choix de SEMBREIZH, dans une délégation de maîtrise d'ouvrage
- Choix du cabinet ARKO architecte, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre
- Premier projet pour une surface de 275 m2 et un coût de 860 000 € HT

Le comité de pilotage, très actif, a travaillé avec le cabinet ARKO et la SEMBREIZH. Ainsi deux esquisses ont été présentées à la population et aux utilisateurs de la bibliothèque :

- **Esquisse 1** : médiathèque en fond de jardin, s'appuyant sur le mur de l'école. Le COPIL a considéré que la toiture trop facilement accessible à partir de la rue menant à l'école, représentait un inconvénient. De plus, la maison Le Bras n'était pas utilisée.
- **Esquisse 2** : médiathèque intégrée à la maison LE BRAS et disposant d'un espace jardin en fond de parcelle. Le coût de cette esquisse était plus important mais ayant reçu une forte adhésion de la population.
- **Esquisse 3** : il s'agit de l'esquisse 2 à laquelle le comité de pilotage a apporté quelques modifications aboutissant ainsi à l'APS (Avant-Projet Sommaire).

La question de la pose de panneaux photovoltaïques a été posée. En effet, ce souhait du comité de pilotage se heurte à une volonté de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) d'imposer des panneaux encastrés dans la toiture. Cette pose est agréée sur le plan technique mais crée des ennuis d'étanchéité.

La solution qui semble être la piste retenue est la préparation de la toiture et la pose d'ici deux ans des panneaux en mode incrustée, une fois la labellisation technique actée, d'une autre technique.

D'autres éléments ont fait l'objet de discussions au sein du COPIL : rendement des panneaux solaires avec la zone d'ombre du toit de la maison LE BRAS, modification du plan intérieur : sas d'entrée réduit et espace documentaire agrandi, cloison entre salle d'animation et espace documentaire...

Cette esquisse d'une surface de 273 m2 respecte les obligations de la DRAC qui sont de 0,07 m2/habitant ;

Le coût de cette esquisse actualisée, d'un montant global de 879 930 € HT se décompose ainsi :

- Travaux de construction : 569 530 € HT
- Travaux de rénovation : 160 400 € HT
- Travaux annexes : 150 000 € HT dont 103 000 € HT de démolition des préaux et préfabriqués.

Par ailleurs, deux arbres (cèdre et saule pleureur) seront à abattre dans le jardin de la maison LE BRAS, mais les arbres de la cour de l'école seront maintenus. Le jardin sera utilisé pour la médiathèque.

Mme MESSAGER informe qu'un nouveau copil est prévu le 15 février pour la finalisation de l'APD (Avant-Projet Définitif) qui sera présenté au Conseil Municipal le 23 février. Un dépôt de permis de construire est envisagé en février/mars, pour un démarrage des travaux en début 2024 et une ouverture de la médiathèque en mars 2025.

Elle souligne le dynamisme et l'assiduité du comité de pilotage, à la satisfaction du cabinet ARKO qui est aussi très ouvert aux demandes de la commune.

Mme le Maire remercie Mme MESSAGER pour cette présentation ainsi que le comité de pilotage. Elle avertit qu'un choix sera à faire, peut-être sur la partie déconstruction, car l'enveloppe globale est dépassée. Dossier à suivre.

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE MORLAIX COMMUNAUTE – PRISE DE COMPETENCE « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » par MORLAIX COMMUNAUTE, CODE CM230102

Vu les statuts de Morlaix Communauté en date du 16 août 2021 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses articles L5216-5-II-5°) et L5216-5-III et L5211-17 ;

L'article 14 des statuts de Morlaix Communauté dans sa rédaction actuelle restreint sa compétence en matière de « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » au complexe de l'espace aquatique de la Vieille Roche à Plourin-lès-Morlaix.

Aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération souhaite redéfinir cette compétence, notamment à l'aune des nouveaux périmètres potentiels de son intervention définis dans le projet de territoire ainsi que des prescriptions convergentes en la matière de la Chambre Régionale des Comptes (rapports de Morlaix Communauté du 03/06/2015 et de la Ville de Morlaix du 11/01/2016).

Le CGCT précise que, dans le cadre d'une prise de compétence au titre d'un élément se référant à la définition de l'intérêt communautaire, ce dernier doit être défini dans un délai de deux années suivant la prise de compétence.

La rédaction de l'article 14 des statuts datant de plus de deux années, il convient de recommencer l'intégralité du processus de prise de compétence afin que l'intérêt communautaire puisse être redéfini. Il sera déterminé par une délibération ultérieure du conseil de la communauté d'agglomération à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés. Il sera défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence.

Cette redéfinition pourrait alors aboutir au transfert de certains équipements culturels et sportifs au-delà du seul espace aquatique déjà communautaire, souligne Mme le Maire, comme le théâtre de Morlaix, le complexe d'exposition de Langolvas, le musée de Morlaix, le Roudour à Saint-Martin des Champs... qui ont une vocation plus large sur le territoire communal.

Cette nouvelle prise de compétence doit tout d'abord recueillir l'accord du Conseil de Communauté qui l'a approuvée par délibération n°D22-256 du 12 décembre 2022.

Celle-ci doit également être adoptée par les communes à la même condition de la majorité qualifiée, soit par au moins deux tiers des communes comptant au moins 50 % de la population de Morlaix Communauté ou au moins la moitié des communes comptant au moins deux tiers de la population.

Cette première délibération est donc une délibération de principe. Dans un second temps, un travail de recensement des structures d'intérêt communautaire sera à mener, puis la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) étudiera les valeurs de ces transferts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'APPROUVER la prise de compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire par Morlaix Communauté.

5 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente d'un bien situé 8, Penfao
- Vente d'un bien situé 7, Route de la Penzé
- Vente d'un bien situé 22, rue de Paris

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas. Mme le Maire met en avant le dynamisme du marché immobilier sur la commune, en raison du nombre de DIA présentées à chaque réunion du Conseil Municipal.

Ces dossiers ne se trouvent pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas. Mme le Maire met en avant le dynamisme du marché immobilier sur la commune, en raison du nombre de DIA présentées à chaque réunion du Conseil Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

- Remerciements adressés à la collectivité (élus et services) pour le Fest-Noz du 31 décembre 2022 par l'association Bloaz Nevez.
- Recensement de la population : La population prise en compte à compter du 1^{er} janvier 2023 est la population légale au 1^{er} janvier 2020. Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, la population totale était de 3 138 habitants, chiffre un peu supérieur à celui de l'an passé (3 122).
- Pour mémoire : recensement de la population du 20 janvier au 18 février. Les 6 agents recenseurs sont : Mmes WOJNECKI Cécile, CHAPUIS Christine, CELLIER Carole, CLOAREC Marie-Jo, KERMARC Monique et M. LE HENAFF Erwan. Le coordonnateur est M. Jean-Jacques AUDEMARD.
- Cérémonies des vœux prévues le 27 janvier 2023 au personnel à la salle du Quinquis, suivie du pot de l'amitié pour le départ en retraite de Mme Marie AUBIN, du pôle enfance.

DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Animations ABC	Au Fil du Queffleuth et de la Penzé – Pleyber-Christ	10 390 € TTC
Accompagnement écoles Aides Terrestres Educatives	Au Fil du Queffleuth et de la Penzé – Pleyber-Christ	3 000 € TTC

6- RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission action sociale, CCAS et logement

- Etude des dossiers de banque alimentaire par le CCAS le 14 janvier : 14 familles bénéficiaires (21 personnes)
- Journée intergénérationnelle du 14 février annulée
- Inauguration des logements de Penn Ar Park et de la résidence des Genêts par Finistère Habitat le 3 février
- Distribution des cadeaux des personnes de 80 ans et plus faite en fin d'année (130 cadeaux)
- Remise des cadeaux aux résidents de la maison de retraite le 13 janvier par Mme le Maire, Mme Hélène RUMEUR et M. Jean-François LE DUC.
- Anniversaire de la doyenne, Mme Germaine CORRE, le 25 janvier, 106 ans !
- En décembre, lors de la distribution de la banque alimentaire, colis très conséquents : cadeau du secours catholique, chèques cadeaux et cadeaux du calendrier de l'Avent inversé, organisés par une classe de l'école François-Marie Luzel.

Commission développement durable, environnement, patrimoine naturel et TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée)

- ABC : étude du bilan fait par les étudiants du lycée de Suscinio sur l'inventaire des mammifères, les botaniques sur le mur de l'enclos...
- Présentation par Au Fil du Queffleuth des animations réalisées dans le cadre des Aides Terrestres Educatives et également des animations grand public
- Prochain rendez-vous à venir avec Bretagne Vivante
- Plusieurs animations prévues en 2023 dont la plantation d'arbres fruitiers avec les élèves de CM, prévue le 2 mars
- Enquête auprès des habitants par des étudiants, sur la trame noire.
- TZCLD : Dossier d'habilitation en cours d'instruction : les deux réunions en visio se sont bien passées. La validation du projet est envisagée pour fin février
- Départ de Charlotte HULL, pour raisons familiales, recrutement en cours pour la remplacer.

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Départ de Franck, animateur jeunesse, Recrutement fait, un nouvel animateur arrive prochainement.
- Des bénévoles interviennent à Ti Ar Bleizig, pour l'activité initiation au breton
- Conseil local des jeunes : beaucoup de projets à l'étude, les jeunes sont contents de leur écharpe et de leur sacoche, d'élus
- Reprise au fil de l'eau des dossiers de la restauration scolaire, notamment en lien avec l'inflation
- Grève du 19 janvier : préparation et mise en place du service minimum d'accueil. En cours, travail sur un outil permettant aux familles d'anticiper sur les inscriptions des enfants, en particulier au restaurant scolaire, afin de bien gérer les commandes de repas. Cet outil apportera de la sérénité et du confort pour tous, familles, enfants et agents.

Mme le Maire et Mmes ZANEGUY et LE BIHAN remercient le personnel qui a été très réactif et très souple dans l'organisation de ce service minimum d'accueil lors de la journée de grève : personnel des écoles, du restaurant scolaire et administratif. Elles soulignent leurs engagements. Les familles ont également été actrices des inscriptions pour les repas.

Commission ressources humaines et vie associative

- Réunion prévue en fin de mois pour étudier la mise en place de nouveaux tarifs communaux : salles, droits de place....
- Suite à une rencontre avec le lieutenant EVANO par Mme le Maire et M. Hervé GUEVEL, des chiffres sous forme de bilan sur la sécurité dans la commune sont présentés :
 - *212 Infractions à la sécurité routière recensées en 2022, contre 310 en 2021
 - *139 interventions en 2022, contre 136 en 2021
 - *27 atteintes aux biens en 2022, contre 18 en 2021
 - *1 683 heures de présence de la gendarmerie en 2022, contre 2 009 en 2021.

Des axes de progression ont été proposés par les services de la gendarmerie : vidéoprotection, cybersécurité (sécurité informatique de la mairie), possibilité de présence à l'Espace France Services pour des prises de plaintes en dehors de la gendarmerie, pour répondre à des interrogations des habitants, notamment sur les mêmes créneaux que les services sociaux.

- Travail avec les responsables de pôles sur la gestion des RH.
- En vue de remercier le personnel, Mme Françoise RAOULT invite les membres du Conseil Municipal à venir aux vœux du personnel le vendredi 27 janvier.

Commission des travaux, urbanisme, aménagement et agriculture

- Poursuite de la distribution des plaques des habitations dans les villages jusqu'à fin janvier. Reste à voir, plaques des villages
- Attente du chiffrage des travaux dans la rue Lividic
- Etude en cours des travaux de voirie 2023, dans le cadre du marché à bons de commande avec Eurovia
- AU cours de l'année, point sur marché mutualisé du fait de l'adhésion à ce dispositif auprès de Morlaix Communauté, en substitution du marché à bons de commande avec Eurovia.

Commission culture et communication

- Distribution du bulletin municipal de décembre faite
- Etude du projet médiathèque
- Etude de la programmation culturelle

Commission tourisme, village étape, artisanat et commerce

- Validation des réglottes de panneaux signalétiques : point à faire sur le nombre, les emplacements. Relister les besoins des différents services existants sur la commune
- Prochaine réunion le 6 février : afin de finaliser la demande de subvention au CD 29 qui permettra également d'y intégrer les panneaux de villages.
- Projets d'échanges avec deux autres villages étapes : Le Faou et Belle Isle en Terre : projet d'exposition photos.

Commission bâtiments communaux, patrimoine bâti

- Etude des dossiers des travaux de l'église et de la médiathèque
- Etude des besoins en entretien de chauffage dans les bâtiments communaux
- Etude du budget

Commission vie municipale et citoyenne

- Lancement de l'édition 2023 du budget participatif à compter du 28 janvier avec des permanences tous les samedis matin, jusqu'au 18 mars, afin de renseigner les porteurs de projets.
- Distribution d'un feuillet de présentation, avec le bulletin.

7- INTERVENTIONS DIVERSES :

- Mme Hélène RUMEUR pose la problématique du déplacement d'un enfant en béquilles, entre l'école et le restaurant scolaire : il est précisé qu'il revient aux familles de louer un fauteuil pour ces déplacements.
- Mise en place d'un SMA (Service Minimum d'Accueil) lors de la journée de grève du 31 janvier.

Clôture de la séance à 21 h 40

Affichage règlementaire fait le 26 janvier 2023

Prénom	Nom	Qualité	Signature
Solange	CREIGNOU	Maire	
Françoise	GALLOU	Secrétaire de séance	